AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-12-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-4.1-136

Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et recrutement de dix-sept agents recenseurs

Monsieur le Maire expose :

La Commune doit réaliser, pour et sous l'autorité de l'I.N.S.E.E., le recensement de la population. La collecte des informations sera effectuée sur la période du 21 janvier au 20 février 2027.

Ce recensement se déroule sur le même mode de comptage que 2022, avec possibilité de recours à la déclaration via internet.

Les opérations de recensement seront menées par un coordonnateur et son suppléant et dix-sept agents recenseurs.

Un arrêté individuel sera rédigé pour désigner :

- le coordonnateur et son suppléant,
- chaque agent recenseur.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-12-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Monsieur le Maire propose :

- la nomination de la Responsable du service des Formalités administratives en qualité de coordonnateur et d'un agent du service des Formalités administratives en qualité de suppléant,
- la création de ces 17 postes d'agents recenseur en accroissement temporaire d'activité et de les rémunérer comme suit :

 - 6 € par feuille logement,
 - 45 € par séance de formation suivie,
 - 85 € pour la tournée de reconnaissance,
 - un forfait kilométrique de 80 € pour les secteurs situés hors du centre-ville,
 - une prime liée à la qualité du travail effectué, d'un montant de 0 €, 100 € ou 200 €.

Les agents de la Collectivité désignés bénéficieront, pour la durée de la campagne de recensement, d'une majoration exceptionnelle et temporaire de leur IFSE, dont le montant est fixé par arrêté individuel en fonction de l'importance des sujétions effectivement supportées au titre de cette mission.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-4.5-138 en date du 13 novembre 2025 relative à l'actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

- **Approuve** la nomination du Coordonnateur et de son suppléant,
- **Approuve** la création des dix-sept postes d'agents recenseurs,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

